

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 1

Artikel: Aux grimpeurs : [1ère partie]
Autor: Morsiers, F. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).**Administration (abonnements, changements d'adresse),****Imprimerie Ami FATIO & Cie, ALBERT DUPUIS, succ.****GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE***Pour les annonces s'adresser exclusivement à la***"PUBLICITAS"**

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE. et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ; six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.**ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.****Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.**

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 4 janvier 1919. — Oraison funèbre (Marc à Louis). — Le régent de Goumœns-le-Jux (Marc Henrioud). — Aux grimpeurs (F. de Morsier). — Les cris de Genève. — A propos d'arbres de Noël (W. S.). — Les jeux de mots et les calembours (A. R.). — Ordre du docteur (M. B.). — Feuilleton : Du Jorat à la Cannebière (O. Badel).

ORAISON FUNÈBRE*L'annäe dize-houi.*

CEIN que l'è de no ! Atsé-la passâe !
Vâ ! Tot è fin ! Nâo ceint dize-houi
L'è mort ! à tsavon. L'ètai onn' annäe
Quemet on ein a pas vu bin dâi mouï.
Le s'ein è passâ dâi tsfrou d'affäre.
Lâi a z'uon teimps que fasâi pas bï :
On a yu la grippa, on a z'u lè guierre !
Ona ma fai cru
Qu'on ètai fotu.

* * *

On a z'u la grippa ! Et vâ ! ào velâdzo
Ein a pardieu bin dâi dzein qu'ein sant mort.
Dâi galèze gaupe ào galé vesâdzo,
Dzouveno valet ! Ti dâi crâno corps !
Bin fauta que fant ! Lau père et lau mère,
Fenne z'et eïnfant l'ant z'u bin délao.
Cein que l'è de no ! l'è onna misère !
Doûto mon tsapî
Et vo pliegno ti.

* * *

L'affäre est bin z'u dein noutrè campagne.
On a z'u dâi truffe et dau bon porrâ.
Lo fein l'è venu d'amón dâi baragne.
Lo recor l'è bon et bin biau lo blliâ.
Tot l'a bin granna, courti et pliantâdzo.
Lè grandze sant pllieinne et plliein lo cholâ ;
Ne no manque rein, hormi lo fremâdzo.
L'affäre va bin,
No sein bin conteint.

* * *

Dein d'autro payî lâi a zu la guerra.
Ora l'a botsi. E-te po debon ?
Ti lè z'internâ sant via. La chèra
De mon ami Djian l'ein regrette ion.
Lâi desé l'autr'hi : « Du clî l'armistice
Sé pas que lâi a, mâ t'a dâi couson.
On crâira qu'on a la guorra per icé. »
Que s'ëte passâ ?
Serpeint d'internâ !

* * *

Lo novi l'è bon, mâ l'è tchê qu'on diabllio.
Quand ie faut payî on franc trâi déci,
Vo djurô, ma fai ! que l'è bin pénâbllio.
On pâo l'estiusâ : ié fâ brelantsi.
Et pu ti s'tau z'an on bâi dau tot crâno
De Lavaux, nâ pas de Bolcheviki.
L'è cein que no fâ for quemet dâi tsâno.
Lo vin que l'è bon
Eimpillie lo seillon.

* * *

Salut dize-houi ! Dize-nâo ie busse.
Te pâo t'ein allâ. Salut et respect !
T'a pas travailli po lo râi de Prusse.
Lâi a prau grand teimps que l'étant rappet.

D'ailleu vadé-vo : Clli que ie tsecagne
Ie reçai soveint dessu lo subllet.
Clli qu'a trau d'orgouet, lo diâbllio l'arragne !
Ah ! que dize-nâo
No reïnde meillâo.

MARCA LOUIS.

LE RÉGENT DE GOUMŒNS-LE-JUX

EN ces temps de complications de tout genre, on n'apprendra peut-être pas sans intérêt quelles étaient les conditions d'existence de Jean-Baptiste Jolimay, appelé, le 12 juin 1730, aux délicates fonctions de « régent d'école » à Goumœns-le-Jux et Eclagnens, deux petites localités du Gros-de-Vaud qui ont jusqu'ici fait peu de bruit dans l'histoire européenne.

Ce pédagogue — qui n'avait point usé ses cuottes sur les bancs de l'école normale — puisque celle-ci ne fut instituée qu'en 1833 — percevait annuellement :

1^o 3 sacs de messel et 3 sacs d'avoine à prendre au château d'Echallens ;

2^o 3 sacs de messel à faire au château de Lausanne ;

3^o les « gevelles » (javelles, doublons) dans les deux villages, au temps de la moisson (une gevelle par ménage) ;

4^o 25 florins (environ 15 francs) en argent ;

5^o le bois nécessaire « suivant la répartition qu'ils en feront entre eux » (entre les bourgeois).

A ces avantages s'ajoutaient l'habitation dans la maison d'école d'Eclagnens, « qui sera rendue propre pour y tenir l'école commodément en hiver », un jardin et « chenevier ».

A cette époque, heureusement, le kilogramme de lard ne coûtait pas de 10 à 12 francs et celui de pain 73 centimes — sans parler du reste — comme c'est le cas aujourd'hui². Aussi bien ledit Jean-Baptiste avait-il sans doute plusieurs cordes à son arc³.

Mais, voyons ce qu'on demandait de lui comme maître d'école.

Voici :

« Il sera en bon exemple à tous et singulièrement à ses écoliers, ensuite il leur apprendra à prier Dieu, à lire, à écrire. Il leur fera apprendre par cœur les catéchismes dont on est convenu, savoir aux petits, les abrégés de celui d'Heidelberg et de Superville et aux plus grands le grand catéchisme d'Heidelberg, plus leur apprendre le chant des psaumes. Exhortera sériusement ses disciples à la piété envers Dieu,

¹ En 1834, la pension du régent d'Eclagnens comprenait : 38 francs payables moitié le 24 juin, moitié le 31 décembre ; 12 francs à chaque nouvel-an ; 8 francs à Pâques (1 franc ancien = 1 fr. 50) ; un « gevel » de chaque ménage ; un jardin et chenevier de 58 toises (1 toise vaudoise = 9 mètres carrés).

² A la boucherie de Romairmôtier, en 1761, la livre de viande se payait : le mouton 6 crutz, la jeune vache 5 1/2 c., la vache « assez bonne » 5 c., le « bon veau » 6 c., le « beau veau » 5 1/2 c., le porc 2 batz, la génisse « assez bonne » 5 1/2 c., la chèvre 1 batz (1 batz = 4 crutz = env. 15 centimes).

³ En 1776, la commune d'Eclagnens paya 47 florins 6 sols au régent pour la prise des « d'arbons ». Il faut croire qu'il était singulièrement habile dans ce métier, puisqu'il n'émergeait de ce chef pas moins au budget communal qu'à celui de l'instruction publique.

au respect dû à leur père et mère, et aux personnes âgées, à la concorde entre eux, à se garder des jurements, des larcins, des mensonges, et devra ledit régent châtier modérément avec la verge ceux qui le mériteront.

« Il s'engage à tenir registre des enfants qui doivent fréquenter l'école, et à rapporter ceux qui nonobstant ses exhortations, les négligent, au vénérable consistoire de Goumœns pour y remédier.

« A tenir tous les jours de la semaine deux écoles, tant à Eclagnens qu'à Goumœns-le-Jux, excepté le samedi qu'il n'en tiendra qu'une en chaque lieu, et excepté les jours qu'il ira chercher sa pension et au temps de la moisson, qu'il en sera dispensé.

« A fréquenter les prêches et catéchismes de Goumœns-la-Ville et d'amener (sic) aux catéchismes ceux d'entre ses disciples qui seront capables d'être interrogés. A faire une prière à Eclagnens le jour du dimanche, et cela seulement l'hiver, dans les temps fâcheux, pour éviter aux fidèles de devoir se rendre au culte à Goumœns-la-Ville. »

Ce règlement scolaire, vieux de bientôt deux siècles, consacre des principes forts respectables et il y a lieu de retenir la recommandation faite au *magister* d'user *modérément* de la verge.

Nos règlements modernes ne lui donnent plus pareille compétence ; on peut se demander si les gosses d'aujourd'hui sont pour cela moins polissons que leurs devanciers du temps de Leurs Excellences.

MARC HENRIOD.

Au restaurant. — « Veau braisé », indiquait le menu du restaurant.

« Il me paraît », dit un consommateur, après un moment de vains efforts de mâchoire, que c'est plutôt du bœuf retombé en enfance ». M.B.

AUX GRIMPEURS

Un de nos amis a bien voulu nous communiquer le très amusant récit que voici, publié il y a bien des années — c'était en 1868 — dans *l'Echo des Alpes*, qui était alors l'organe de la section genevoise du Club alpin suisse.

**Une ascension
sur le toit de la maison des Ursins...**

I

DÉJA depuis plusieurs années je rêvais une tentative d'ascension. Du milieu des bois où s'élève notre bâtiment de ferme la vue est passablement bornée, et les échappées lointaines qui s'aperçoivent partout où les arbres ont pris moins de croissance laissent deviner facilement que la vue du bassin du Léman, prise d'un point plus découvert, doit être magnifique. Et si on s'élève un peu, cette vue se déploie tout à coup, et ceux qui, après avoir franchi le nant ombreux de la Sandolaire, ont gravi l'éminence opposée savent combien les

¹ Ce qui n'était pas une sinécure, car les deux villages sont assez éloignés l'un de l'autre, et reliés par des chemins encore aujourd'hui assez cahoteux.

rives du lac sont majestueusement étalées au delà des plaines du nant.

Une question me préoccupait fortement l'esprit et me pressait sans relâche pour une solution positive. Du sommet élevé de notre toit, le lac pourrait-il s'apercevoir ? Mainte fois je me suis posé cette question toujours demeurée sans réponse ; il devait m'être donné cette année de mettre fin à ma perplexité. Le même mois qui vit naître en moi la pensée d'une tentative, en vit suivre l'accomplissement et le résultat.

Déjà, dès mon arrivée dans nos terres, je m'étais occupé de ce sujet si intéressant. L'idée de gravir jusqu'au sommet du toit est-elle absolument inexécutable ? Les solives n'y ont-elles pas été posées de main d'homme ? La flèche de fer blanchi qui y brille radieuse, s'y serait-elle plantée toute seule ? Les tuiles y croissent-elles d'elles-mêmes ou y sont-elles éternelles ?

La première chose à faire était de questionner les couvreurs qui avaient exécuté l'ouvrage ; un seul pouvait résoudre la question et donner des informations sûres sur les moyens possibles d'exécution.

Une conférence avec Christian fut alors résolue. Il vint, et avec lui ses plus vieux et plus experts ouvriers. L'un d'eux se souvenait d'avoir travaillé aux combles ; il avait été employé à poser la couverture. Toutefois, un débat s'leva à ce sujet. Un camarade contestait l'époque désignée. Il s'agissait de faire un plan de route et de bien s'assurer du chemin. Là encore les ouvriers étaient en désaccord. L'un conseillait la pente ouest, l'autre assurait que l'ascension était possible du côté du midi. Christian trancha la question en opinant pour le dernier parti.

Il ne s'agissait plus que de fixer le jour et de s'assurer les guides, les instruments et les provisions nécessaires. On choisit le 22 juin pour l'exécution.

Ce jour mémorable arriva, et avec lui un ciel radieux dans un ciel sans nuages. Dès la veille, tous les préparatifs étaient faits pour l'ascension du lendemain, et le soir, encore une dernière visite au baromètre ayant confirmé le beau temps, on avait fixé le départ à 6 heures.

Christian, le couveur, et deux guides s'étaient offerts pour partir les premiers par le chemin de traverse, plus court mais scabreux. Ils devaient nous attendre à la lisière du toit avec les provisions et le bagage, tandis que moi, suivi d'un autre guide, je devais prendre la route plus longue, mais plus commode, de l'Echelle, route qui convergeait avec la première au même point, lieu général du rendez-vous, et nous y transporterait avec moins de fatigue. Il était recommandé à ceux qui prenaient les devants de construire à la hâte un abri temporaire, pour le cas où le mauvais temps nous eût contraints à rebrousser, ou bien aussi pour le cas où la fatigue nous eût rendu le retour impossible du même jour. Ils partirent joyeux et promettant de remplir ponctuellement nos directions.

Il faut, avant d'aller plus loin, que je dise un mot de cette route de l'Echelle. Qu'on ne prenne point cette expression pour une figure ; ici, il y avait réellement une suite d'échelons à franchir, et si l'un d'eux eût manqué, on eût couru un danger véritable. J'ai dit que c'était la route la plus sûre ; qu'on juge donc de la nature de l'autre. J'en ai assez dit sur la première pour que le lecteur comprenne la situation dans laquelle je me trouvai dès les premiers pas. Nous avions atteint le premier échelon et cheminions plein de zèle, quand je fus saisi tout à coup d'un violent malaise qui m'ôta la faculté de respirer. Mes guides, effrayés de mon état, ne savaient quel parti prendre ; nous étions dans une position où il était difficile de rebrousser. Je puis dire que je passai quelques minutes pleines d'angoisse. J'en fus délivré presque

aussi soudainement par une abondante transpiration qui fut l'heureuse crise par laquelle je recouvrai mes forces et mon entrain. Aujourd'hui que je raconte de sang-froid sur cette indisposition, je ne sais me rendre compte de la cause qui l'amena. Mes guides voulaient qu'elle fût due à la rareté de l'air ; je ne puis partager cette opinion, la hauteur à laquelle nous étions parvenus quand cet accident m'arriva, ôte toute valeur à cette supposition. Quoiqu'il en soit, nous reprîmes gaîment notre marche, et bientôt les objets qui commençaient à baisser autour de nous, nous indiquèrent que nous atteignions une région élevée. Déjà les tuiles du four étaient au-dessous de nous ; sa cheminée, comme une cime élancée, paraissait à notre niveau. On entendait distinctement le cri des canards dans la plaine, mais ils ne paraissaient guère plus gros qu'un poulet. En avant de nous, enfin, la vue des derniers échelons redoublait notre courage pour avancer, la perspective de trouver nos camarades doublait nos forces, et comme ils étaient partis en avant-garde, nous calculâmes qu'ils pouvaient être déjà arrivés au rendez-vous.

Il était neuf heures quand nous atteignîmes le haut de l'Echelle. Je tirai aussitôt un coup de pistolet, signal convenu, qui devait apprendre aux amis que nous avions laissés dans la plaine que nous étions parvenus jusqu'à sans accident. L'explosion nous parut déjà sensiblement diminuée, mais l'écho se prolongeant le long des hauteurs qui nous dominaient, alla se répétant de plus en plus faiblement, jusqu'aux montagnes les plus éloignées.

(A suivre).

F. DE MORSIER.

Trop maigre. — Dans une clinique militaire on servait aux convalescents, pour leur goûter, du beurre et de la confiture.

Un brave soldat de la campagne, qui aurait sans doute désiré des mets plus substantiels, s'écrie :

— Si y croient que c'est avec ça qu'on peut faire des héros ! — M.B.

LES CRIS DE GENÈVE

A Genève, pendant longtemps, c'est en patois que les colporteurs criaient leurs marchandises et que les artisans ambulants offraient leurs offices. La kyrielle de ces cris, un auteur du XVIII^e siècle, dont le nom ne nous est pas parvenu, l'a publiée en un long poème, reproduit par M. J. Jeanjaquet dans le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*. Nous en détachons ce qui suit :

Raclia-semena !
Lafé san écrama !
Voli-vo ran, faina ?
On quarti de tiévra
Fara bon bouillon.
Voli-vo ran prandrè ?
Y'è bon et tendro,
Pregni kaqueran !
Et rave et é tui !
Lou pia de bu !
Pané, patenaille !
E sapé de paille !
A mou bons ognons !
E pia de meuton !
A la frécaissia !
Bouléte farcia :
A mon bo cardon !
Noga ! noga !
La viva ! à la viva !
E bellè fara !

E bon polaton !
Ouranze et citron !
Vegni és aleméte !
E fainne lunète !
A mon bo sapon !

E tomè de tiévra !
Chalada romana !
Moulo de boton !
A mon bénaiton !
E fazioule bliance !
Egarzon de France !
Vegni u sairay !
U bon beuro frai !
A mou bo cordon !
A mo bo bliant chablon !
Mé pointé fainné !
Mé bounè épingle !
Verro zouli !
La Malice dé faine
Et Griselidis !

TRADUCTION

Racle-cheminée ! (ramoneur)
Lait non écrémé !
Ne voulez-vous rien, femme ?
Un quartier de chèvre
Fera de bon bouillon.
Ne voulez-vous rien prendre ?
Il est bon et tendre.
Prenez quelque chose !
Aux raves et aux choux !
Les pieds de bœuf !
Panais, carottes !
Aux chapeaux de paille !
A mes bons oignons !
Aux pieds de mouton !
A la fricassée !
Boulettes farcies !
A mon beau cardon !
Nougat ! nougat !
Fretin ! au fretin !
Aux belles férás !
Aux bons poulets !
Oranges et citrons !
Venez aux allumettes !
Aux fines lunettes !
A mon bon chapon !
Aux tomes de chèvre !
Salade romaine !
Moules de boutons !
A mon banneton !
Aux haricots blancs !
Eau-de-vie de France !
Venez au sérac !
Au bon beurre frais !
A mes beaux cordons !
A mon beau sable blanc !
Mes fines dentelles !
Mes bonnes épingles !
Verres jolis !
La Malice des femmes
Et Griselidis.

* Livres populaires, jadis très répandus.

Le mieux. — Patet a la grippe. On l'a transporté à l'infirmière. Le docteur lui met un thermomètre sous le bras, pour prendre la température.

— Je sens que ça me fait déjà du bien, dit Patet avec conviction. — R.

A PROPOS D'ARBRES DE NOËL

Nous avons, il y a deux semaines, reproduit un passage d'un article de M. G.-A. Bridel, publié en 1917 dans le *Semeur vaudois*, au sujet des premiers arbres de Noël allumés dans notre pays.

M. Bridel réfutait, dans cet article, le récit que fit, dans son livre sur *Charles Secretan*, (Payot et Cie), M. L. Secretan, de la soirée qui eut lieu en 1840, à l'occasion de Noël, dans la famille de M. Ch. Secretan-Muller, à Lausanne, soirée où fut allumé un sapin.

« Le sapin de Noël allumé dans la famille de M. Ch. Secretan-Muller, dès 1840, ne fut point le premier en date à Lausanne, disait M. G.-A. Bridel. Nous avons des preuves, en effet, qu'il y en eut depuis plusieurs années auparavant, en général dans des familles qui avaient ou des origines germaniques ou des relations en Allemagne et en Alsace. »

Puis M. Bridel continue par le passage que nous avons reproduit, disant que, jusqu'à plus